

CENTRE
NEUCHÂTELOIS
DE PSYCHIATRIE **CNP**

Consultation Couples et Familles

Tamara Ventura Vercher
Psychologue responsable

Service pour auteur·e·s de violence conjugale (SAVC)

Hilde Stein, Psychologue FSP

01 La consultation Couples & Familles



- Interdisciplinaire, d'orientation systémique
- Deux antennes: site de Préfargier et Rue du Parc 67, Chaux-de-Fonds
- Couples et familles tout-venant ET couples et familles à transactions violentes (mandat du canton)
- Demandes volontaires ET sous mandat (principalement APEA)

- Interne (CNPea, CNPad, CNPâa – ambulatoire, CUP, hospitalier)
- Externe (OPE, APEA, médecins de famille, psychiatres, soignants, sages-femmes, SAVI, SAVC, médiateurs)

- Discutées en équipe lors du colloque hebdomadaire
 - Indications
 - Co-thérapie dans les situations familiales ou de violence

03 La prise en charge

1. Phase d'évaluation

2. Thérapie

3. Fin de suivi

1) Phase d'évaluation (*environ 6 séances*)

Expliciter notre cadre

Faire connaissance

Faire le point sur les difficultés

Clarifier la demande

Evaluer la traitabilité (reconnaissance à minima de la violence exercée)

Comprendre les dynamiques relationnelles en jeu

Développer des modes de communication constructifs et non (moins) violents

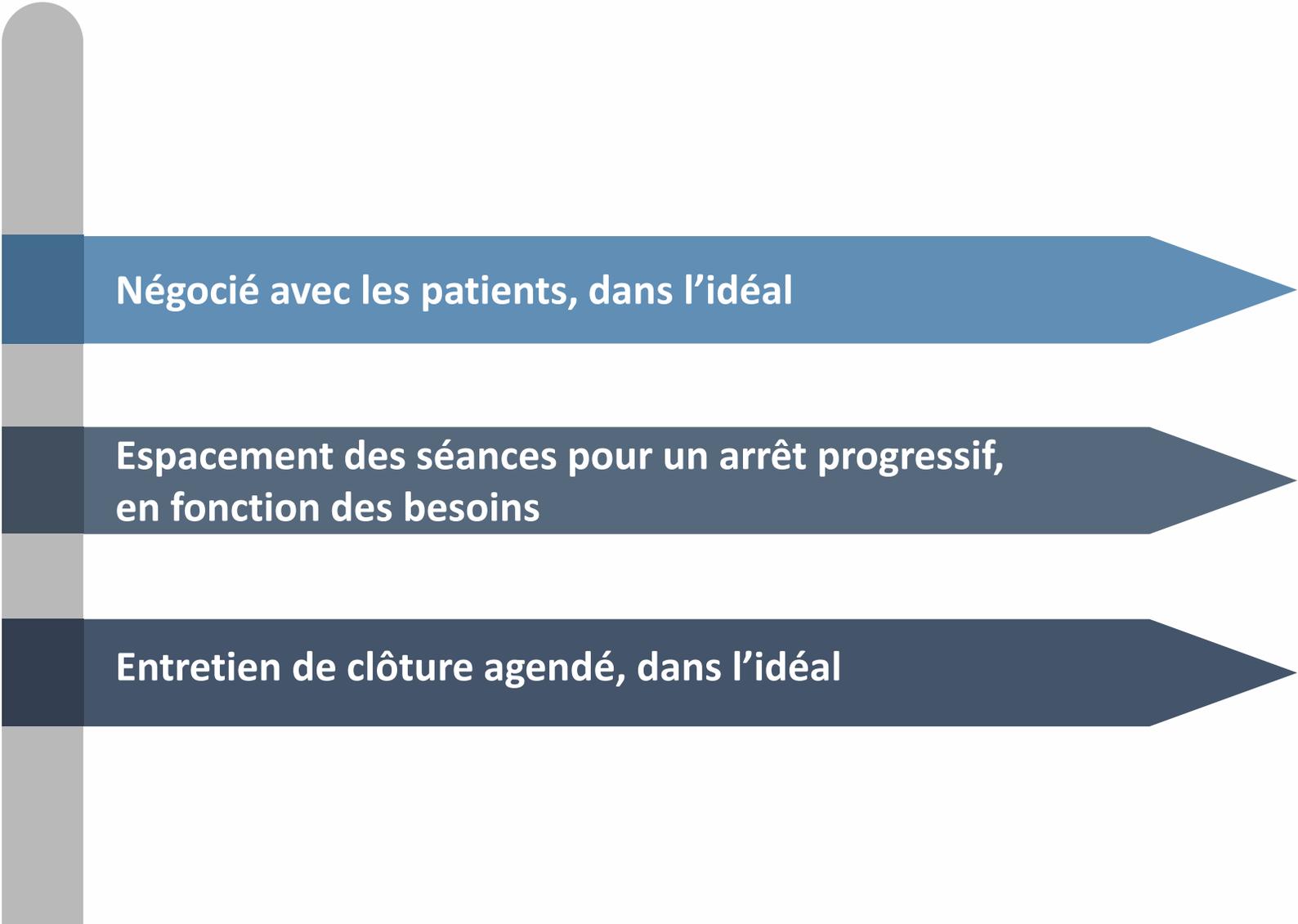
Utilisation d'outils systémiques

Variation du setting pour optimiser la prise en charge

Orientation vers des prises en charge individuelles si besoin

06 La prise en charge

3) Fin de suivi



Négocié avec les patients, dans l'idéal

Espacement des séances pour un arrêt progressif,
en fonction des besoins

Entretien de clôture agendé, dans l'idéal

07 Particularités des situations avec violence

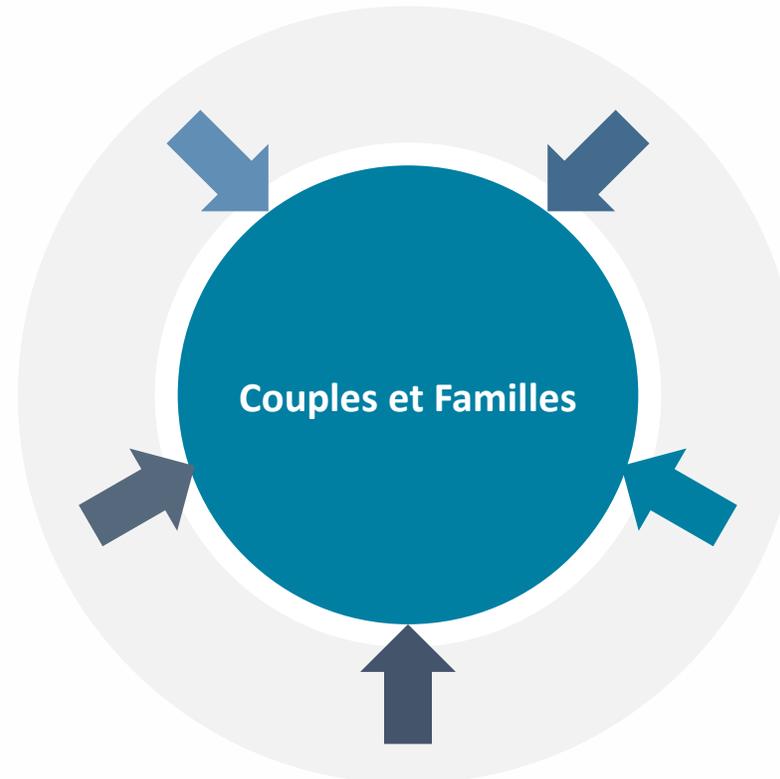
- Co-thérapie
- Présence de l'envoyeur (OPE) lors du premier entretien
- L'arrêt de la violence est une condition à la mise en place et à la poursuite du suivi – engagement demandé aux patients
- Entretiens de couple uniquement dans les situations de violence symétrique, lorsque la violence est complémentaire, nous rencontrons les conjoints séparément
 - Si doute, entretien conjoint pour évaluer la dynamique relationnelle
- Consultation de seconde ligne → besoin d'un contrôle social (APEA, OPE) pour assurer la sécurité de chacun

08 Pensez à notre consultation lorsque...

Actes d'ordre incestueux au sein d'une famille

Violence domestique

Antécédents de violence conjugale
au sein du couple parental



Travail sur la coparentalité dans
les situations de conflit parental
important

- et dans les cas les plus graves,
l'enfant a dû «*choisir son camp*»

Maltraitance active ou «en creux» (négligence)
au sein des familles

Pathologie psychiatrique
chez l'un des parents/enfant

09 SAVC – Service pour auteur-e-s de violence conjugale

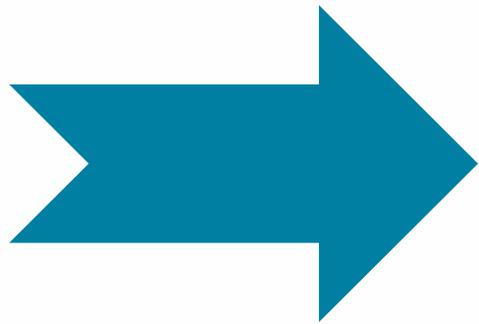
- Offre thérapeutique destinée aux personnes ayant des comportements violents dans leur relation de couple et/ou au sein de leur famille
- Offre articulée autour d'un programme principal de travail de groupe
- Accueil de l'auteur-e de l'agression à la fois dans le rapport de domination qu'il instaure et dans la souffrance qui accompagne les pertes réelles ou appréhendées



10 Le parcours au SAVC

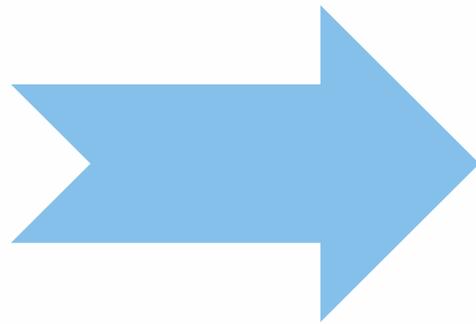
Programme psychothérapeutique

Le parcours du programme
Psychothérapeutique standard



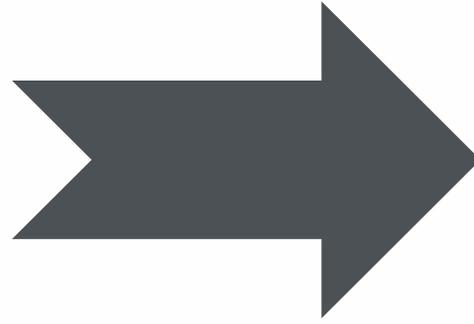
Accueil

1 entretien
(gratuit)



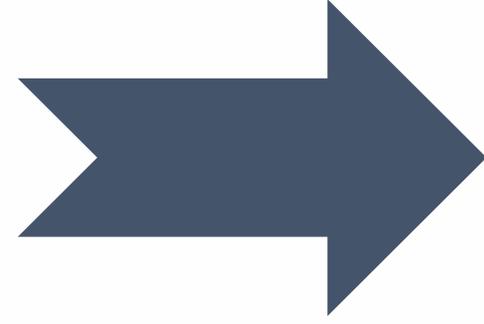
Evaluation

3-5 entretiens
individuels
Signature du contrat
thérapeutique



Programme

Au moins 21
séances de groupe
ou au moins 21
séances
individuelles



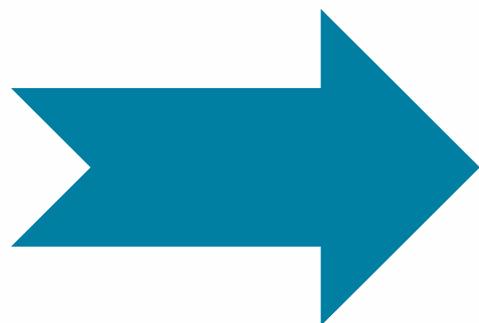
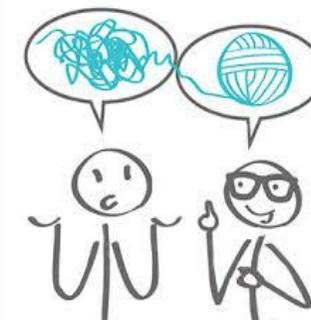
3 entretiens post-
programme, après :

- 3 mois
- 6 mois
- 12 mois

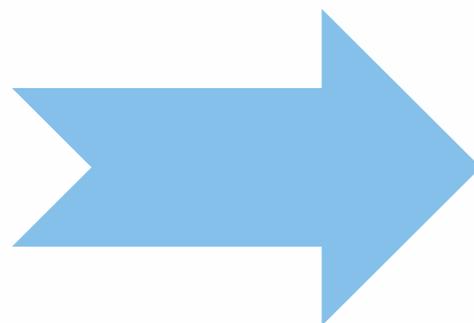
11 Le parcours au SAVC

Programme psycho-éducatif

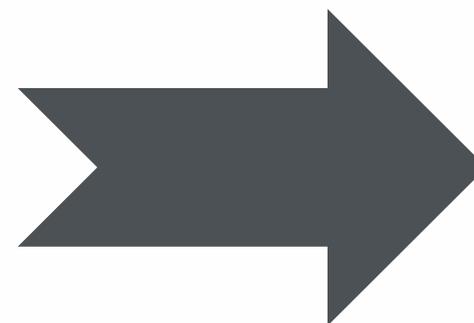
Le parcours du programme court, pour les **suspensions de procédure**



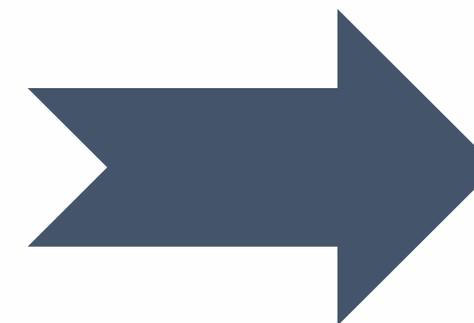
Accueil
1 entretien
(gratuit)



2 entretiens
individuels axés sur
l'anamnèse



5 entretiens psycho-
éducatifs individuels autour
de la problématique de la
violence domestique



1 entretien de bilan

12 Les «outils» du SAVC : le contrat thérapeutique

- Le contrat thérapeutique
- Les rituels du groupe (accueil et bilan)
- Le Journal de responsabilisation
- Le cycle de la violence
- Le continuum de la violence

13 Pourquoi le groupe ?

Le groupe permet aux participants :

- Une identification aux autres et un effet miroir
- Une confrontation plus directe par des pairs (et non uniquement par les intervenants)
- Une meilleure responsabilisation de chacun dans sa démarche de changement
- Une dynamique d'entraide et de soutien ainsi qu'une pratique de partage dans le respect (dont les intervenants sont les garants)
- Une meilleure connaissance de soi
- Le développement d'un sentiment d'espoir
- Le début de la sortie de l'isolement



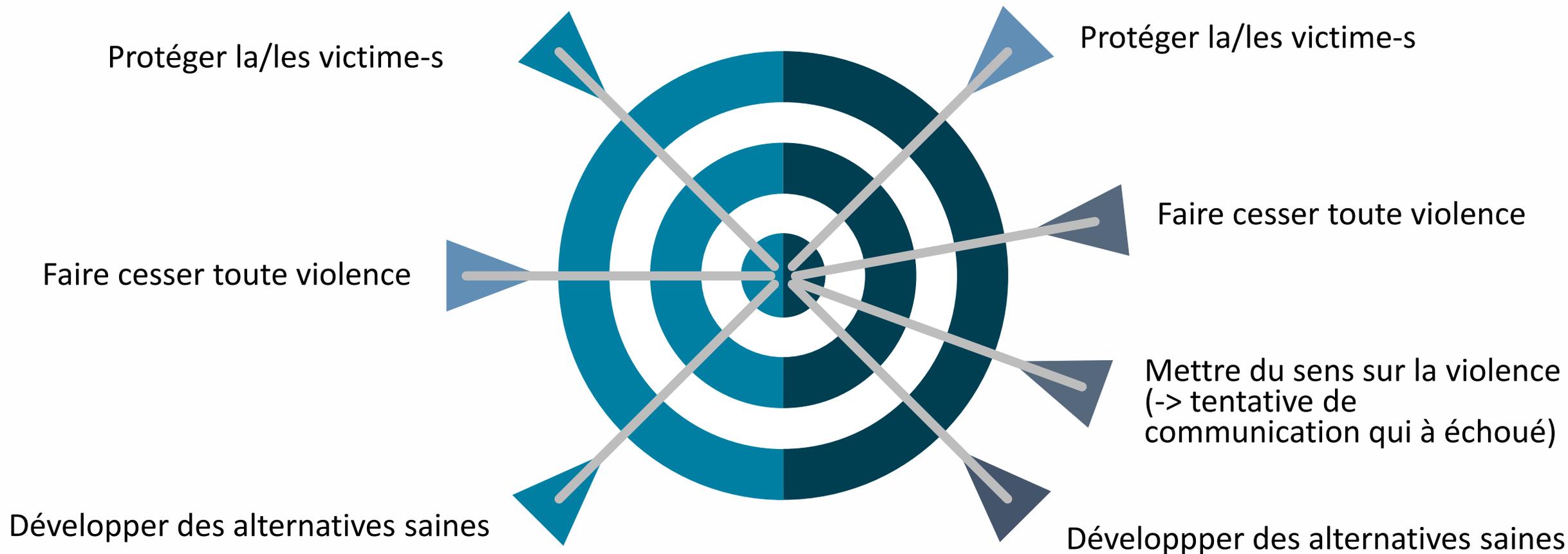
14 Buts visés

- Le contrat thérapeutique
- Les rituels du groupe (accueil et bilan)
- Le Journal de responsabilisation
- Le cycle de la violence
- Le continuum de la violence

14 Buts visés

SAVC

Couples & Familles



15 Portes d'entrées

SAVC

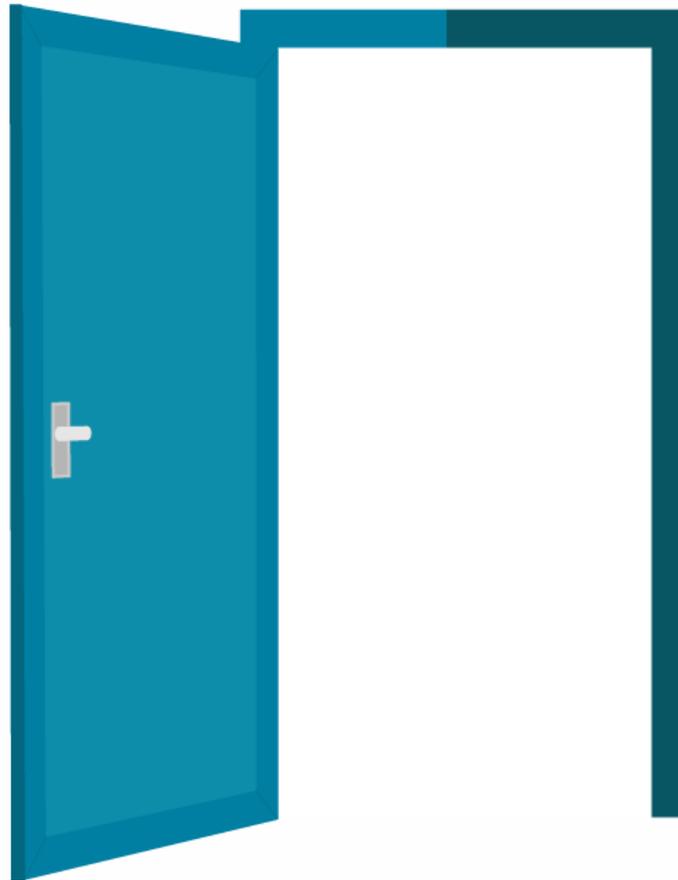
Les volontaires :

- Permanence téléphonique 7/7
- Envoyé-e-s par diverses instances du réseau

Par annonce de police (1/2 des cas neuchâtelois)

Par contrainte :

- Suspension de procédure (programme court)
- Mesures de substitution
- Condition au sursis
- Condition à la liberté conditionnelle
- Aménagement du droit de visite (autorité judiciaire ou APEA)



Couples & Familles

Volontaire

Sur forte recommandation des autorités ou de la protection de l'enfance

Ordonné par des autorités, généralement l'APEA ou le Tribunal Matrimonial

SAVC

Début du suivi (l'évaluation) :
entretiens individuels

Pour la suite du suivi, à savoir
le programme thérapeutique,
le SAVC favorise le travail
groupal, mais propose
également des suivis
individuels



Couples & Familles

Couple conjugal et/ou parental,
famille, en fonction de la
demande initiale

Variable et en fonction des besoins,
généralement rencontre des sous-
systèmes (fratrie, parent-enfant,
etc.)

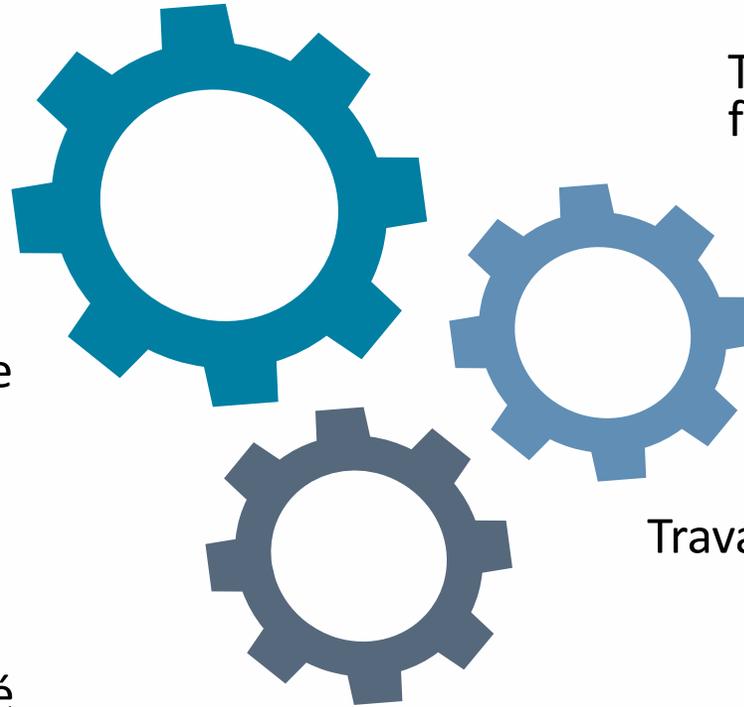
SAVC

Travail en groupe

Travail sur :

- La responsabilisation
- Le dévoilement
- Le développement de l'empathie à l'égard de la/des victime-s
- La connaissance de la loi et positionnement par rapport à celle-ci
- Les émotions
- Le développement de la capacité d'autoprotection

Le recours aux outils thérapeutiques du SAVC



Couples & Familles

Travail sur les ressources du système familial et/ou conjugal et/ou parental

Travail sur la communication, les besoins relationnels de chacun, la prise en compte des limites de chacun

Travail sur les héritages transgénérationnels

Utilisation d'outils systémiques

Développement de stratégies de communication moins destructrices

18 Réseau

SAVC

Interne au CNP

Office d'exécution des sanctions et de probation (OESP)

La police neuchâteloise, y compris le groupe Menaces & Prévention de la violence (MPV)

L'Office de protection de l'enfant (OPE)

Autorités judiciaires pénales et civiles

Médecins et psychologues installés en privé



Couples & Familles

Interne au CNP

La police neuchâteloise, y compris le groupe Menaces & Prévention de la violence (MPV)

L'Office de protection de l'enfant (OPE)

Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et civiles

Médecins et psychologues installés en privé

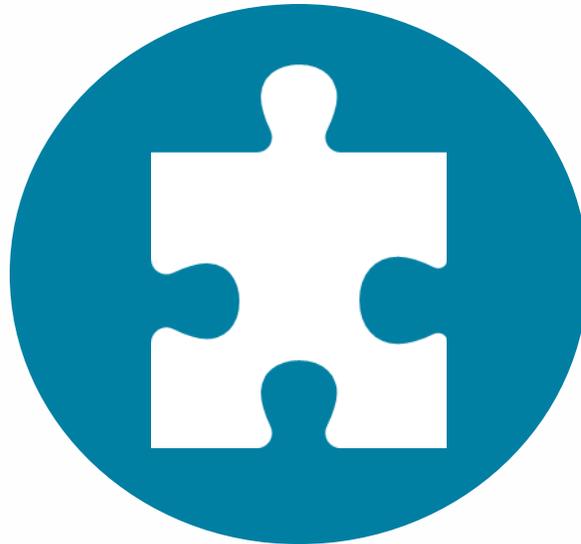
19 Particularités des situations avec une pathologie psychiatrique

SAVC

Prise en compte des limitations inhérentes à la maladie psychique

Travail en collaboration étroite avec le réseau psychiatrique, ou initiation d'un suivi avec un médecin psychiatre

Travail plus étroitement ciblé sur les comportements violents (dans d'autres suivis, les situations plus générales de la vie sont également abordées en entretien



Couples & Familles

Prise en compte des limitations inhérentes à la maladie psychique

Prise en compte de l'impact de ces limitations sur la relation conjugale et/ou parentale et/ou familiale

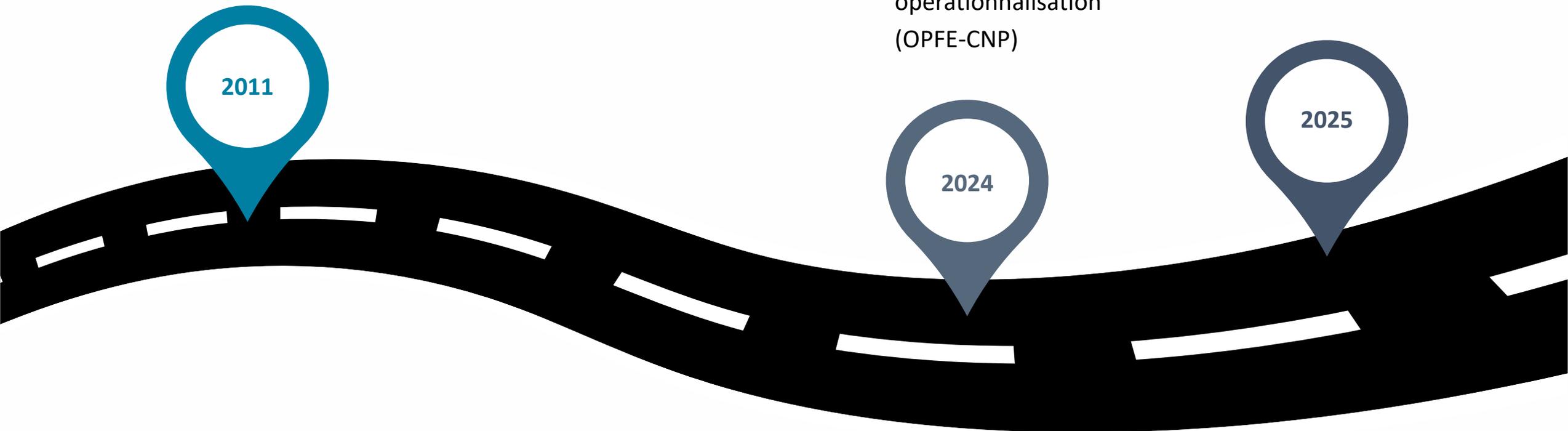
Utilisation de l'externalisation (différencier la maladie du malade) quand c'est possible pour soutenir les relations avec l'entourage proche

«plan de crise» relationnel

Travail en collaboration étroite avec le réseau psychiatrique, ou initiation d'un suivi avec un médecin psychiatre

21 Pôle Violence

- Demande du canton de centraliser la prise en charge (PeC) des auteurs et des victimes, majeures et mineures, au sein d'un pôle de compétence
- Volonté de «dépsychiatriser» la PeC en sortant de Préfargier
- S'inscrit dans le plan d'action cantonal de prévention et de lutte contre la violence domestique
- Organisation et opérationnalisation (OPFE-CNP)
- Création effective du Pôle de compétences Violence



2011

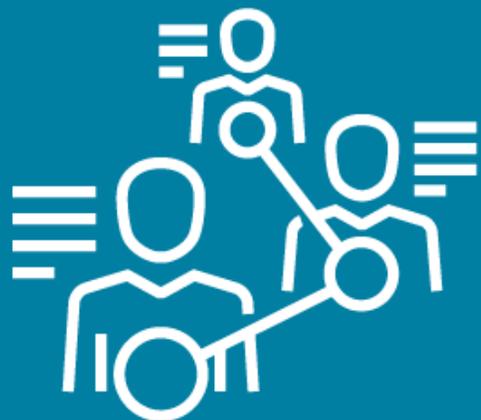
2024

2025

20 Pour terminer...

Selon les statistiques en Suisse, plus la relation de couple est égalitaire, moins il y a de risque de violence entre les partenaires.





**Merci pour
votre attention**

Des questions?